



**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET SUR
L'INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT
DES TRAVAUX DANS LES RUES ALBERT
CALMETTE, VICTOR HUGO ET MC VAILLANT
COUTURIER**

Arrêté de Police N° 13-2022 (ST) du 14 février 2022

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société Ramery Réseaux Lille
Métropole*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste lors de la réalisation
de travaux d'extension du réseau GAZ pour le compte de GRDF dans
les rues Albert Calmette, Victor Hugo et MC Vaillant Couturier.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux d'extension du réseau GAZ MPC acier 114 seront réalisés dans les rues Albert Calmette, Marguerite Yourenar et Mc Vaillant Couturier à compter du lundi 21 février 2022 et pour une durée de 30 jours.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera réduite à 30 KMS/H et la circulation se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.*
- Article 3** *Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*
- Article 4** *La société Ramery Réseaux Lille Métropole exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société Ramery Réseaux Lille Métropole dont le siège est situé 01 bis du Grand Logis 59840 Lompret.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté*



*Fait à GUESNAIN,
14 février 2022*

*Le Maire,
Maryline Lucas*